

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
s/4889  
25 juillet 1961  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

TELEGRAMME ADRESSE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 25 JUILLET 1961,  
PAR LE PRESIDENT DU COMITE DU SUD-OUEST AFRICAIN

LE CAIRE, LE 25 JUILLET 1961

SE REFERANT AUX RESOLUTIONS 1568 (XV) ET 1596 (XV) DE L'ASSEMBLEE GENERALE, ET NOTAMMENT AU PARAGRAPHE / DU DISPOSITIF DE CETTE DERNIERE RESOLUTION, AINSI QU'AU TELEGRAMME ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 5 JUILLET 1961, PAR LE PRESIDENT DU COMITE DU SUD-OUEST AFRICAIN (S/4854), LE COMITE TIENT A APPELER L'ATTENTION DU CONSEIL DE SECURITE SUR LES FAITS NOUVEAUX RELATES DANS LE MEMOIRE TRANSMIS SOUS PLI SEPRE AFIN D'ETRE JOINT AU PRESENT TELEGRAMME, QUI ONT EMPECHE LE COMITE DE METTRE PLEINEMENT EN OEUVRE LESDITES RESOLUTIONS.

LE GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN AYANT EMPECHE PAR LA FORCE LE COMITE D'ENTRER DANS LE TERRITOIRE SOUS MANDAT, LE COMITE EST CONVAINCU QU'IL NE POURRA ASSURER LA PLEINE APPLICATION DE CES RESOLUTIONS QU'AVEC L'APPUI DU CONSEIL DE SECURITE. Le COMITE A CONSTATE EN OUTRE QUE LA SITUATION EXPLOSIVE AU SUD-OUEST AFRICAIN CONTINUE DE CAUSER UNE GRAVE MENACE A LA PAIX ET A LA SECURITE INTERNATIONALES, APPELANT DES MESURES IMMEDIATES DE LA PART DU CONSEIL DE SECURITE.

EN CONSEQUENCE, LE COMITE ESTIME QU'IL EST URGENT QUE LE CONSEIL DE SECURITE SE REUNISSE AFIN DE PRENDRE LES MESURES VOULUES POUR PERMETTRE AU COMITE DE METTRE PLEINEMENT EN OEUVRE LES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE, DE MANIERE A METTRE RAPIDEMENT FIN A LA SITUATION MENTIONNEE CI-DESSUS.

VEUILLEZ AGREER, ETC.

LE PRESIDENT DU COMITE DU SUD-OUEST AFRICAIN . . .

Signé : ENRIQUE RODRIGUEZ FABREGAT

-----